



Bulletin Officiel

N°7674 Lundi 17 août 2026

www.cmf.tn31^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER- INITIEE PAR LA SOCIETE « B.A GLASS B.V »

3

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

9

INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS

15

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

19

PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

23

AVIS DES SOCIETES

MODIFICATION DE L'ORIENTATION DE PLACEMENT

SICAV OPPORTUNITY

25

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

LES VALEURS LIQUIDATIVES SONT DESORMAIS CONSULTABLES AU FORMAT EXCEL, PLUS PRATIQUE ET DIRECTEMENT EXPLOITABLE, SUR LE SITE OFFICIEL DU CMF VIA LE LIEN SUIVANT : <https://www.cmf.tn/valeurs-liquidatives-des-titres-opcvm>

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 24/06/2026)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER

ANNEXE III

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

- SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR

ANNEXE IV

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 JUIN 2026

- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
- TUNISO EMIRATIE SICAV

AVIS DU CMF

Offre Publique d'Achat -OPA-

**Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat obligatoire visant les actions de la
Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER- initiée par la société « B.A GLASS B.V »**

Par décision n° 42 du 31 juillet 2026, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat obligatoire à laquelle a été soumise la société « B.A GLASS B.V », visant le reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne de Verreries –SOTUVER–.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité de l'initiateur :

La société « B.A GLASS B.V » (société à responsabilité limitée de droit néerlandais), est l'initiateur de l'OPA obligatoire.

II- Intermédiaires en bourse chargés du dossier :

- ✓ MAC SA en sa qualité d'intermédiaire en Bourse, sis au Green Center- Bloc C 2^{ème} étage. Rue du Lac constance –1053 Les Berges du Lac–, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.
- ✓ Tunisie Valeurs en sa qualité d'intermédiaire en Bourse, sis à l'Immeuble Integra. Centre Urbain Nord –1082 Tunis Mahrajène–, est l'établissement chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :

-La société « B.A GLASS B.V » détient directement **16 205 315** actions représentant **41,28%** du capital de la Société Tunisienne de Verreries –SOTUVER–.

-La société « B.A GLASS B.V » détient indirectement une action SOTUVER (action détenue par M. MIRANDA MOREIRA DA SILVA Tiago en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la société).

-La société « B.A GLASS B.V » a déclaré agir de concert avec le Groupe BAYAHY qui détient **16 205 315** actions représentant **41,28%** du capital de la Société Tunisienne de Verreries –SOTUVER–

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, la société « B.A GLASS B.V » vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne de Verreries –SOTUVER–qu'elle ne détient pas, soit **6 843 844** actions représentant **17,43%** du capital de la société. La société « B.A GLASS B.V » s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

Il convient de noter que les actionnaires personnes physiques et morales appartenant au Groupe BAYAHY détenant 16 205 315 actions (soit 41,28% des droits de vote de la société), ont manifesté, individuellement, par écrit, leurs décisions de ne pas céder leurs actions dans le cadre de l'offre en question.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **13,390 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du RGB, soit le prix le plus élevé entre :

- La moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes de transactions pendant les quatre-vingt-dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix le plus élevé payé pour les mêmes titres par la personne soumise à l'obligation de procéder à une offre publique obligatoire, ou par des personnes agissant de concert avec elle, durant les quatre-vingt-dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix des titres conférant le contrôle et qui sont à l'origine de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire.

VI- But de l'offre :

La présente offre publique d'achat est initiée par la société « B.A GLASS B.V » et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°12 du 02 avril 2026 :

- Autorisant la société à acquérir un bloc de titres lui conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER-. L'opération en question a été réalisée en date du 16 avril 2026 et a porté sur l'acquisition par la société « B.A GLASS B.V » de **16 204 636** actions SOTUVER représentant **41,280990%** du capital de ladite société.
- Soumettant la société « B.A GLASS B.V » à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER- qu'elle ne détient pas.

VII- Intentions de l'initiateur pour les douze mois à venir dans les domaines suivants :**1- Politique industrielle :**

La société « B.A GLASS B.V » n'a pas l'intention de procéder à des changements significatifs de la politique industrielle de la SOTUVER.

2- Politique financière :

La société « B.A GLASS B.V » n'a pas l'intention de procéder à des changements significatifs de la politique financière de la SOTUVER.

3- Politique sociale :

La société « B.A GLASS B.V » n'a pas l'intention de procéder à des changements significatifs de la politique sociale de la SOTUVER.

4- Intentions vis-à-vis du marché boursier :

L'acquéreur n'a pas l'intention de procéder à une Offre Publique de Retrait. Si à l'issue de l'Offre Publique d'Achat obligatoire, la société « B.A GLASS B.V » viendrait à détenir, directement ou indirectement ou de concert, au moins 95% des droits de vote de la société SOTUVER, elle s'engage à rediffuser dans le public le nombre de titres nécessaire à l'établissement d'un marché (minimum 10 % du capital) et ce, en vue de maintenir la cotation des titres de la société visée.

VIII- Accords entre l'initiateur de l'offre et la société visée :

Aucun accord n'a été établi entre les deux parties.

IX- Accords entre l'initiateur de l'offre et le Groupe BAYAH

Un accord de vente et d'achat d'actions a été signé en date du 16 décembre 2025 entre la société « B.A GLASS B.V » et le Groupe BAYAH. Les parties sont convenues de la cession d'un bloc de 16 204 636 actions, d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune, représentant 41,28% du capital de la Société Tunisienne de Verreries « SOTUVER ». Cette opération vise à maintenir une participation

égale entre la société « B.A GLASS B.V » et le Groupe BAYAHY au sein du capital de la SOTUVER et ce, dans une volonté de gestion paritaire et de co-contrôle de la société.

Conformément aux dispositions du pacte d'actionnaires et de la déclaration d'intention, la parité est prévue dans la répartition du capital social, sans pour autant être retenue pour la composition du Conseil d'Administration.

X- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période de **15 jours de bourse** allant du **05 août 2026 au 26 août 2026 inclus**.

XI- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leurs intermédiaires agréés administrateurs jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **26 août 2026**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- Suspension et reprise de cotation :

La cotation en bourse des actions SOTUVER sera suspendue durant les séances de bourse du **03 août 2026 et du 04 août 2026, et reprendra à partir du 05 août 2026**.

XII- Renseignements relatifs à la société visée :

1- Renseignements généraux :

- **Dénomination de la société :** Société Tunisienne de Verreries « SOTUVER »

- **Siège social :** Zone industrielle Djebel Elouest, Route Zaghuan Km 21, -1111 Bir Mcharga- BP 48, Tunisie.

- **Téléphone :** (+216) 72 640 650 - **Fax :** (+216) 72 640 701

- **Forme juridique :** Société anonyme de droit tunisien.

- **Législation :** La Société est régie par le code des sociétés commerciales. Elle est également régie par la loi N° 2016-71 du 30 septembre 2016, portant loi de l'investissement.

- **Date de constitution :** 01/10/1963.

- **Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution

- **Nationalité** : Tunisienne

- **Objet social (Article 3 des statuts)** :

La société a pour objet :

- Toute étude technique, économique, financière et commerciale ayant pour but la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tout article en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre, ainsi que la fabrication chimiques annexes ou connexes à l'industrie du verre.
- L'implantation, la construction, l'installation, l'acquisition, la gestion et l'exploitation de toutes les industries relatives à la fabrication des articles en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre de produits chimiques annexes ou connexes ainsi que toute opération commerciale y afférente.
- D'une façon générale, toute opération industrielle, commerciale, mobilière, immobilière, financière se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus visés.

- **Identifiant unique** : 0002443J

- **Exercice social** : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

2-Administration, direction et contrôle :

Conseil d'Administration :

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat
M. MIRANDA MOREIRA DA SILVA Tiago	Lui - même	Président ⁽¹⁾	2026-2028 ⁽²⁾
M. Yahia BAYAH	Lui - même	Administrateur	2024-2026 ⁽³⁾
M. Abdelaziz RASSAA	Lui - même	Administrateur indépendant	2024-2026 ⁽³⁾
M. DE SOUSA ARAUJO SOARES Alberto ⁽⁴⁾	Lui - même	Administrateur	2024-2026
M. Khaled BAYAH	Lui - même	Administrateur	2026-2028 ⁽⁵⁾
Mme. ANA ISABEL DUARTE MONTEIRO MOREIRA	Elle - même	Administrateur	2026-2028 ⁽⁵⁾

(1) Le Conseil d'Administration de la SOTUVER tenu le 07/07/2026 a décidé de nommer M. MIRANDA MOREIRA DA SILVA Tiago en tant que Président du Conseil d'Administration pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur.

(2) Le Conseil d'Administration réuni en date du 13/04/2026 (à 10H00) a pris acte de la démission de M. Taieb BAYAH de son mandat d'administrateur prenant effet à compter de la date de l'enregistrement en bourse de l'acquisition par BA Glass BV de 41,28% du capital social de la SOTUVER et a décidé d'accepter ladite démission et de coopter à compter de cette même date et en remplacement de l'administrateur démissionnaire, M. MIRANDA MOREIRA DA SILVA Tiago pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur.

Cette nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 07/07/2026.

La même Assemblée Générale Ordinaire du 07/07/2026 a renouvelé le mandat de M. MIRANDA MOREIRA DA SILVA Tiago, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2028.

(3) Mandats renouvelés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20/06/2024.

(4) Le Conseil d'Administration réuni en date du 13/04/2026 (à 9H00) a pris acte des démissions de la CFI et de M. Khaled BAYAH de leur mandat d'administrateur prenant effet à compter de la date de l'enregistrement en bourse de l'acquisition par BA Glass BV de 41,28% du capital social de la SOTUVER et a décidé d'accepter lesdites démissions et à coopter, à compter de cette même date et en remplacement des administrateurs démissionnaires, les personnes suivantes :

-M. DE SOUSA ARAUJO SOARES Alberto ;

-M. SARAIVA CRUZ DE VALADARES COELHO Reinaldo José.

et ce, pour la durée du mandat restant à courir de leurs prédécesseurs.

Cette nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 07/07/2026.

(5) L'Assemblée Générale Ordinaire du 07/07/2026 a nommé M. Khaled BAYAH et Mme. ANA ISABEL DUARTE MONTEIRO MOREIRA en tant que nouveaux administrateurs et ce, pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2028.

NB : Il est à signaler que la SOTUVER s'est engagée, en date du 05/06/2026, à lancer, au cours de l'année 2026, deux appels à candidature : un premier pour la désignation d'un administrateur indépendant et un second pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires et ce, conformément aux dispositions de l'article 38 du Règlement Général de la Bourse.

Direction :

Membres	Qualité	Mandat
M. Khaled BAYAH*	Directeur Général	2026-2030
M. Skander CHAOUACH**	Directeur Général Adjoint	2025-2026

*Constatant l'expiration du mandat de M. Khaled BAYAH en qualité de Directeur Général de la société, le Conseil d'Administration réuni en date du 22/04/2026 a décidé de renouveler ledit mandat pour une période de 4 ans à compter de l'enregistrement en bourse de l'opération de cession de 41,28% du capital social de la SOTUVER au profit de BA Glass BV intervenu le 16/04/2026.

**Nomination par le Conseil d'Administration du 08/09/2025 pour une durée d'une année à compter du 08/09/2025 au 08/09/2026.

Contrôle :

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Société « AMC Ernst & Young Tunisie » représentée par M.Achref Guermech, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.	EY Tower, Avenue Fadhel Ben Achour. Centre Urbain Nord. 1003 Tunis. Tel : (+216) 31 342 111 Fax : (+216) 70 164 810	2025 - 2027*
Société « Conseil Audit Formation (PwC) »** représentée par Mme. Abir MATMATI, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.	Immeuble The Screen. Lotissement Les Pins. Zone Nord Est. Les Berges du Lac II. 1053 Tunis. Tel : (+216) 71 160 000 Fax : (+216) 71 861 789	2026 - 2028

* Mandat renouvelé par l'AGO du 20/06/2025. Ledit mandat expire à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

**Nommé par l'AGO du 07/07/2026 dont le mandat expire à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028 et ce, en remplacement de la société « InFirstAuditors » représentée par M. Mohamed TRIKI.

3- Renseignements concernant le capital :

- **Capital social** : 39 254 475 dinars
- **Valeur nominale** : 1 dinar
- **Nombre total des droits de vote** : 39 254 475 droits de vote
- **Nombre total des titres** : 39 254 475 actions
- **Nombre d'actionnaires** : 3 124 actionnaires.
- **Structure du capital de la Société Tunisienne de Verreries « SOTUVER » à la date du dépôt du projet de l'OPA obligatoire :**

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
B.A GLASS B.V	16 205 315	16 205 315	41,28%	16 205 315	41,28%
Groupe BAYAH	16 205 315	16 205 315	41,28%	16 205 315	41,28%
M. MIRANDA MOREIRA DA SILVA Tiago	1	1	0,00%	1	0,00%
Autres	6 843 844	6 843 844	17,43%	6 843 844	17,43%
Total	39 254 475	39 254 475	100,00%	39 254 475	100,00%

4- Situation financière de la société :**4-1 Etats financiers individuels de la société SOTUVER arrêtés au 31 décembre 2025 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7642 du mercredi 01/07/2026.

4-2 Etats financiers consolidés du groupe SOTUVER arrêtés au 31 décembre 2025 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7642 du mercredi 01/07/2026.

4-3 Indicateurs d'activité trimestriels de la société SOTUVER arrêtés au 30/06/2026 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7659 du vendredi 24/07/2026.

5- Entreprises comprises dans la consolidation :

Société	Siège social	Pourcentage de contrôle	Qualification de la participation	Méthode de consolidation
SOTUVER SA	Zone Industrielle Djbel Ouest Bir Mchergua 1111 Zaghoun - Tunisie	100%	Mère	Intégration Globale
VETRO MEDITERRANEO SARL	Zone Industrielle Djbel Ouest Bir Mchergua 1100 Zaghoun - Tunisie	80%	Filiale	Intégration Globale
SABLES VERRIERS DE TUNISIE SA	Zone Industrielle Djbel Ouest Bir Mchergua 1141 Zaghoun - Tunisie	65%	Filiale	Intégration Globale
ADRIAVETRO SARL	16, Via Marco Polo, 1666020 San Giovanni Teatino (Chieti) Abruzzes - Italie	75%	Filiale	Intégration Globale
SOTUVER GLASS INDUSTRIES SA	Zone Industrielle Djbel Ouest Bir Mchergua 1123 Zaghoun - Tunisie	100%	Filiale	Intégration Globale
SOTUVER GREEN SA	Zone Industrielle Djbel Ouest Bir Mchergua 1123 Zaghoun - Tunisie	100%	Filiale	Intégration Globale
OMNIUM PANAFRICAIN DES BOIS SA	Rue des Grains, Zone Industrielle Djbel Ouest Bir Mchergua 1123 Zaghoun - Tunisie	45%	Entreprise associée	Mise en Equivalence

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاتناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقاربة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة الى أنّه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات ناضجة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر الجارية وضعها أو تطويرها، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوافية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقيم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وادائها المالي أو نشاطها أو افاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريساً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

Communiqué du Conseil du Marché Financier**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

a. Mode de gouvernance :

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

b. Stratégie ESG :

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

c. Gestion des risques et opportunités :

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

بلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقا لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛

- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛
- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:
- ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛

- ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهريّة على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازاات متكررة أو غير مسوأة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبيتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخرات الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحسابات، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيراً مختصاً، أن يقدر، بالنظر إلى خصوصيات كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطراً على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية. كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحسابات التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعيات التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءات الإعلام، فإنه يعين على مراقبي الحسابات إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثراً كتابياً. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحسابات أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحسابات مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحسابات في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجبات الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزامات القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضيات الثقة فيها.

Communiqué du Conseil du Marché Financier
--

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبمعايير الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أن العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتتسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيّز التنفيذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛
 - الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؛
 - تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلّق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.
- كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL
PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU
31 DECEMBRE 2025**

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام التراتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للتراتب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025**.

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DES SOCIETES

MODIFICATION DE L'ORIENTATION DE PLACEMENT

SICAV OPPORTUNITY

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 12 mars 2001

Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis

La société SICAV OPPORTUNITY porte à la connaissance du public et de ses actionnaires que son conseil d'administration, tenu le 10 juillet 2026, a décidé de modifier l'orientation de placement de la SICAV afin de remplir les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre des Comptes Epargne en Actions (CEA).

Par conséquent son actif sera investi de la manière suivante :

- 60% au minimum de l'actif en titres de capital de sociétés admises à la cote de la bourse.
- Le reliquat de l'actif en Bon de Trésor Assimilables.
- Le montant non utilisé ne doit pas dépasser 2% de l'actif.

Cette modification entrera en vigueur à partir du **24 août 2026**.

2026- AS - 1039

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003

Tél : (216) 71 947 062

Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn

email : cmf@cmf.tn

Le Président du Collège Délégué

M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul - El Karama -» et le changement du siège social de la société « Carthage Cement », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	Z.I Ariana Aéroport - 03 rue des métiers La Chargaia II- BP 290 - 2035 Tunis Carthage -	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20. Carthage Cement	Lot 4.1.1, rue des Usines, Z.I Kheireddine -2015 Tunis-	71 964 593
21. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Kheireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemana, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

31. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Chargaia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Chargaia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Chargaia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Chargaia I - 1080 Tunis-	71 189 200
54.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Chargaia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Chargaia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Boulevard de la Terre, Lot N° A14, Centre Urbain Nord, CP -1082 Tunis-	70 643 400
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisirs Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
53.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
54.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
55. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
56. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
57. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
58.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
62.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274
66.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
74.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
77. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
80.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
81. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
82. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
83. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
84.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
85.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
86.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
87.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
91.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
92.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
93.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
94.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
95.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
96.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA""- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
97.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
98. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
99.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
100.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
101.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
102.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
103.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
104.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

105.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
106. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
107. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
108.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
109.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.

100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	FCP Valeurs monétaire	MONETAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2 *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 ^{ème} étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING *	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis

59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
69	FCPR INJAZ FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
70	FCPR RESTART FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
71	FCPR AMEN TAAHIL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

	Dénomination du Fonds d'Investissement Spécialisé simple ou du compartiment du FIS	Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
19	Compartiment CORRIDOR du FIS IMPACT	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES –SOTUVER–

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111- Bir Mcharga- Zaghouan.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 07 juillet 2026, la Société Tunisienne de Verreries « SOTUVER » publie ci-dessous :

1. Les résolutions adoptées,
2. Le bilan après affectation du résultat comptable,
3. L'état d'évolution des capitaux propres.
4. La liste des membres du conseil d'administration.

I- Les résolutions adoptées

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie les modes et les délais de convocation de la présente réunion ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et couvre toutes éventuelles nullités qui pourraient découler du non-respect des délais et des modes de convocation légaux et statutaires.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport d'activité individuel de la Société et le rapport d'activité consolidé relatif à l'exercice social 2025.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers de la Société relatifs à l'exercice social 2025 qui présentent un total bilan de **359 186 454 DT** et un résultat net bénéficiaire de **24 741 704 DT**.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés relatifs à l'exercice social 2025 qui présentent un total bilan de **558 141 085 DT** et un résultat net bénéficiaire de **46 087 307 DT**.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées conclues durant l'exercice 2025 ainsi que celles conclues antérieurement et dont les effets se poursuivent au titre dudit exercice, et dont une liste figure dans le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice social 2025.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier aux administrateurs au titre de leurs fonctions durant l'exercice social 2025.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice social 2025 comme suit :

Résultat de l'exercice 2025	24 741 704,151 DT
Résultats reportés antérieurs	54 651 432,009 DT
Bénéfice distribuable	79 393 136,160 DT
Réserves spéciales de réinvestissements	1 228 921,000 DT
Réserve pour fonds social	1 000 000,000 DT
Dividendes	9 813 618,750 DT
Résultats reportés (report à nouveau)	67 350 596,410 DT

Les dividendes de l'exercice 2025 sont ainsi fixés à 250 millimes par action de nominal de 1 dinar.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement des dividendes à partir du 17 juillet 2026.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à la majorité

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant global net de 70 000 Dinars Tunisiens à titre de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration à distribuer durant l'exercice 2026.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la cooptation de M. DE SOUSA ARAUJO SOARES Alberto, M. SARAIVA CRUZ DE VALADARES COELHO Reinaldo José et de M. MIRANDA MOREIRA DA SILVA Tiago en remplacement des administrateurs démissionnaires, M. Taieb Bayahi, Compagnie Financière d'Investissement et M. Khaled Bayahi pour la durée restante de leur mandat.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs pour un mandat couvrant les exercices sociaux 2026, 2027 et 2028 :

- M. Khaled BAYAH
- M. MIRANDA MOREIRA DA SILVA Tiago
- Mme Ana Isabel Duarte Monteiro Moreira

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Onzième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le cabinet **PwC** représenté par Madame Abir MATMATI en tant que deuxième commissaire aux comptes de la Société pour un mandat couvrant les exercices sociaux 2026, 2027 et 2028.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Douzième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité, d'enregistrement et d'information du marché requises par les dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

II- Le bilan après affectation du résultat comptable

(En Dinars Tunisiens)

ACTIFS	31/12/2025	31/12/2024	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2025	31/12/2024
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>	<u>213 140 529</u>	<u>202 036 751</u>	<u>CAPITAUX PROPRES</u>	<u>126 083 579</u>	<u>111 150 560</u>
Actifs Immobilisés					
Immobilisations Incorporelles	2 047 294	1 820 251	Capital Social	39 254 475	39 254 475
Moins : Amortissements	-1 768 195	-1 659 060	Réserves	13 601 144	12 578 658
	279 099	161 191	Réserves spéciales de réinvestissements	5 566 211	4 337 290
Immobilisations Corporelles	289 719 708	274 676 350	Résultats Reportés	67 350 596	54 651 432
Moins : Amortissements	-166 668 522	-146 434 539	Subventions d'investissement	311 153	328 705
	123 051 186	128 241 812			
Immobilisations Financières	89 775 255	73 490 819	<u>Capitaux Propres avant Résultat</u>	<u>126 083 579</u>	<u>111 150 560</u>
Moins : Provisions	-264 553	-264 553			
	89 510 702	73 226 266	Résultat de l'exercice	0	0
<u>Total des Actifs Immobilisés</u>	<u>212 840 987</u>	<u>201 629 269</u>			
Autres Actifs non courants	299 542	407 482	<u>PASSIFS</u>	<u>233 102 875</u>	<u>239 159 604</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>	<u>146 045 925</u>	<u>148 273 413</u>			
Stocks	58 109 159	50 227 565	<u>PASSIFS NON COURANTS</u>	<u>90 530 690</u>	<u>98 727 301</u>
Moins : Provisions	-4 182 285	-2 859 060	-		
	53 926 874	47 368 505	Emprunts	83 865 406	93 711 434
Clients et comptes rattachés	48 568 972	30 717 391	Provisions	6 665 285	5 015 868
Moins : Provisions	-8 997 030	-8 855 728			
	39 571 942	21 861 663	<u>PASSIFS COURANTS</u>	<u>142 572 185</u>	<u>140 432 303</u>
Autres actifs courants	18 816 401	33 991 237	Fournisseurs et comptes rattachés	26 971 314	17 691 840
Moins : Provisions	-2 389 356	-2 114 926	Autres passifs courants	24 088 473	25 350 103
	16 427 045	31 876 311	Concours Bancaires et autres passifs financiers	91 512 398	97 390 360
Placements et autres actifs financiers	35 650 000	43 800 000			
Moins : Provisions	-750 000	-750 000			
	34 900 000	43 050 000			
Liquidités & équivalents de liquidités	1 220 064	4 116 935			
Total des Actifs	359 186 454	350 310 164	Total des Capitaux propres & Passifs	359 186 454	350 310 164

III- Etat d'évolution des capitaux propres.

Désignation	Capital	Réserve légale	Fond social	Résultats reportés	Réserves spéciales d'investissement	Subvention d'investissement	Autres réserves	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2025 avant affectation	39 254 475	3 925 447	832 011	54 651 432	4 337 290	311 153	200 000	7 643 687	24 741 704	135 897 198
Résultats reportés				12 699 164					-12 699 164	0
Distribution des dividendes									-9 813 619	-9 813 619
Réserve légale										0
Fond Social			1 000 000						-1 000 000	0
Actions propres										
Réserve de réinvestissement					1 228 921				-1 228 921	0
Subvention accordée										
Amortissement de la subvention										0
Solde au 31/12/2025 après affectation	39 254 475	3 925 447	1 832 011	67 350 596	5 566 211	311 153	200 000	7 643 687	0	126 083 580

IV- La liste des membres du conseil d'administration.

Nom & Prénom	Fonctions principal exercées actuellement	Dernier poste (société/filiale)	Date d'expiration du mandat
Mr Yahia BAYAH	Président du Conseil d'Administration	Administrateur/Président du Conseil d'Administration	AGO statuant sur l'exercice 2026
Mr Khaled BAYAH	Directeur Général	Administrateur/Directeur Général	AGO statuant sur l'exercice 2028
Mr MIRANDA MOREIRA DA SILVA Tiago	Administrateur	Administrateur	AGO statuant sur l'exercice 2028
Mme Ana Isabel Duarte Monteiro Moreira	Administrateur	Aucun	AGO statuant sur l'exercice 2028
Mr SARAIVA CRUZ DE VALADARES COELHO Reinaldo José	Administrateur	Administrateur	AGO statuant sur l'exercice 2026
Mr DE SOUSA ARAUJO SOARES Alberto	Administrateur	Administrateur	AGO statuant sur l'exercice 2026
Mr Abdelaziz RASSAA	Administrateur	Aucun	AGO statuant sur l'exercice 2026

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -
Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

La Société Tunisienne de l’Air - TUNISAIR - publie, ci-dessous ses indicateurs d’activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2026.

Indicateurs d'activité	Unité	Notes	2T 2026	2T 2025	1er semestre 2026	1er semestre 2025	Année 2025 (provisoire)	variation 2T 2026/ 2T 2025
Nombre d'avions en exploitation	Avion	1	19	19	19	19	19	0%
Avions Propriété de Tunisair	Avion		7	5	7	5	7	40%
Avions en Leasing financier	Avion		3	5	3	5	3	-40%
Avions en Location longue durée	Avion		9	9	9	9	9	0%
Sièges Kilomètres Offerts (SKO)	Milliers		1 419 707	1 387 506	2 591 983	2 534 919	5 304 119	2%
Coefficient de remplissage	%		71,6%	75,2%	74,0%	74,8%	76,1%	-5%
Tonnage Fret et poste	Tonne		1 839	1 302	3 245	2 638	5 500	41%
Tonnes-kilomètres transportées	Tonne Kilomètre		115 895	102 802	225 889	194 586	407 605	13%
Tonnes-kilomètres offertes	Tonne Kilomètre		185 596	163 986	337 111	306 131	614 656	13%
Coefficient de chargement	%		62,4%	62,7%	67,0%	63,6%	66,3%	0%
Part du Marché	%		20,5%	20,1%	22,3%	21,8%	20,0%	2%
Ponctualité flotte (retard inférieur à 15 min)	%		54,0%	39,0%	47,0%	42,0%	37,0%	38%
Utilisation Flotte	Heures/jour/ avion		9,97	8,70	9,42	7,50	7,60	15%
Nombre de passagers transportés	Passager		656 248	660 802	1 196 899	1 155 997	2 486 888	-1%
Nombre d'heures de vols	Heures		13 559	13 167	25 662	24 849	49 686	3%
Nombre d'heures de vols flotte TU	Heures		12 056	10 435	23 970	21 685	42 540	16%
Nombre d'heures de vols affrétés	Heures		1 503	2 732	1 693	3 163	7 146	-45%
Revenus de l'activité passage	MD		393	394	724	709	1 589	0%
Recette moyenne / passager	Dinars	2	599	596	605	613	639	0%
Dépense assistance ground handling	MD		43	37	79	69	146	16%
Dépenses de Catering	MD		12	11	22	20	43	9%
Redevances Aéroportuaires	MD		124	121	235	232	467	2%
Loyer Avions	MD		51	63	84	91	226	-19%
Assurances Avions	MD		2	2	4	4	9	0%
Charges d'entretien et réparation	MD		29	8	60	15	102	263%
Dépenses Carburants	MD		164	85	242	165	344	93%
Charges de personnel	MD		59	52	114	106	229	13%
Effectif	Employé		2 465	2 721	2 465	2 721	2 586	-9%
Liquidité et équivalents de liquidité	MD		153	90	153	90	121	70%
Endettement	MD		728	594	728	594	674	23%
Charges Financières	MD		11	6	23	13	62	83%
Redevances de leasing financier	MD		16	18	31	39	70	-11%

Notes :

les chiffres monétaires sont provisoires

(1) Le nombre d'avions inclus dans le permis d'exploitation en mars 2026 est égal à 19 appareils

(2) La recette moyenne est déterminée sur la base du revenu du transport de passagers et le nombre de passagers transportés

Analyse des indicateurs 2 T 26 vs 2 T25 :							
Le nombre de passagers transportés s'élève à 656 248, soit une baisse de 1% par rapport à la même période en 2025 et ce suite au déclenchement du conflit dans la région du Golfe.							
Le taux de remplissage kilométrique est de l'ordre de 71.6 % (contre 75.2 % durant la même période en 2025) .							
La recette moyenne est restée au même niveau qu'à la même période de 2025.							
Le coefficient de chargement est de l'ordre de 62.4% contre 62.7% durant le 2 T 2025.							
Le taux de ponctualité s'est nettement amélioré passant de 39% à 54%.							
Les dépenses de carburant ont fortement augmenté suite à la flambée des cours du pétrole BRENT et l'élargissement marqué du crack spread (la variation entre le prix BRENT et le Prix du Kérosène aviation JET A1) sur le deuxième trimestre 2026 (avril à juin), où le prix moyen de la tonne de Jet A-1 a quasiment doublé.							
L'endettement a augmenté du fait de la mise en place de nouveaux crédits en 2025 et début 2026.							

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2026

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 26 mars 2024, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société Placement Obligataire SICAV (POS) pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2026, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total bilan de 356.432.445 DT et un résultat net de la période de 5.234.465 DT.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société POS, comprenant le bilan au 30 juin 2026, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme internationale d'examen limité ISRE 2410, *Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes internationales d'audit (ISA) et, par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société POS au 30 juin 2026, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la Note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la Société POS pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé à l'appréciation du respect, par la Société POS, des normes prudentielles prévues notamment par l'article 29 du code des organismes de placement collectif, promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, et l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code, tel que modifié et complété par les textes subséquents. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la Société POS représentés en valeurs mobilières en portefeuille totalisent 54,25% de l'actif total au 30 juin 2026.

Par ailleurs, les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités, de placements à terme et de pensions livrées (à échéance inférieure à un an), représentent au 30 juin 2026 une proportion de 35,84% de l'actif total de la Société POS.

Tunis, le 29 juillet 2026

PI GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI, associé

BILAN**(Montants exprimés en dinars)****Notes****30 juin 2026****30 juin 2025****31 décembre
2025**

ACTIF	Portefeuille-titres :	4	193 352 156	156 406 346	197 391 993
	- Obligations		141 835 075	116 322 134	147 607 710
	- BTA		34 072 853	33 847 634	34 879 254
	- Titres OPCVM		17 444 228	6 236 578	14 905 029
	Placements monétaires et disponibilités :	5	162 998 336	154 855 192	143 543 005
	- Placement monétaires		70 348 480	51 121 144	62 480 637
	- Placements à terme		86 681 751	103 444 381	75 747 158
	- Disponibilités		5 968 105	289 667	5 315 210
	Créances d'exploitation :	7	81 953	1 470	176 333
	- Intérêts à recevoir		81 953	1 470	35 106
PASSIF	- Autres créances d'exploitation		-	-	141 227
	TOTAL ACTIF		356 432 445	311 263 008	341 111 331
	Opérateurs créditeurs	8	685 533	560 388	630 423
	Autres créditeurs divers	9	715 540	310 445	222 441
	Total Passif		1 401 073	870 833	852 864
	ACTIF NET				
	Capital	10	343 907 100	300 011 328	318 858 546
	Sommes distribuables :		11 124 272	10 380 847	21 399 921
	- Sommes distribuables de la période	11	11 122 785	10 380 346	21 399 420
	- Sommes distribuables de l'exercice clos		-	-	-
	- Report à nouveau		1 487	501	501
	Actif Net		355 031 372	310 392 175	340 258 467
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		356 432 445	311 263 008	341 111 331

ÉTAT DE RÉSULTAT (Montants exprimés en dinars) Notes		Période du 01/04 au 30/06/2026	Période du 01/01 au 30/06/2026	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Exercice clos le 31 décembre 2025
Revenus du portefeuille-titres	12	3 808 524	6 915 662	2 791 094	5 400 523	10 960 914
- Revenus des obligations		2 595 230	5 252 058	2 128 610	4 287 756	8 927 549
- Revenus des BTA		455 270	905 580	455 297	905 580	1 826 178
- Revenus de titres OPCVM		758 024	758 024	207 187	207 187	207 187
Revenus des placements monétaires	13	1 200 615	3 230 553	965 421	1 390 515	3 960 274
Revenus des placements à term	14	1 504 080	2 131 529	1 711 665	3 691 836	7 024 515
Total des revenus des placements		6 513 219	12 277 744	5 468 180	10 482 874	21 945 703
Charges de gestion des placements	15	(685 534)	(1 352 190)	(560 387)	(1 094 575)	(2 348 848)
Revenus nets des placements		5 827 685	10 925 554	4 907 793	9 388 299	19 596 855
Autres charges d'exploitation	16	(130 663)	(256 625)	(111 833)	(218 735)	(461 911)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		5 697 022	10 668 929	4 795 960	9 169 564	19 134 944
Régularisation du résultat d'exploitation		455 194	453 856	1 312 082	1 210 782	2 264 476
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		6 152 216	11 122 785	6 108 042	10 380 346	21 399 420
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(455 194)	(453 856)	(1 312 082)	(1 210 782)	(2 264 476)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(692 423)	(530 382)	(299 999)	(190 384)	76 936
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		229 866	383 751	257 901	322 515	354 231
Frais de négociation de titres		-	-	-	-	(106)
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		5 234 465	10 522 298	4 753 862	9 301 695	19 566 005

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

		Période du 01/04 au 30/06/2026	Période du 01/01 au 30/06/2026	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Exercice clos le 31 décembre 2026
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Résultat exploitation	5 697 022	10 668 929	4 795 960	9 169 564	19 134 944
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(692 423)	(530 382)	(299 999)	(190 384)	76 936
	Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	229 866	383 751	257 901	322 515	354 231
	Frais de négociation de titres	-	-	-	-	(106)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	(18 837 487)	(18 837 487)	(15 238 752)	(15 238 752)	(15 238 752)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions :					
	• Capital au nominal	145 693 000	190 279 100	126 293 500	139 630 000	326 461 100
	- Régularisation des sommes non distribuables	2 844 873	3 708 265	2 266 342	2 502 721	5 956 553
	- Régularisation des sommes distribuables de la période	9 715 486	10 042 794	6 499 362	6 564 997	16 644 850
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	(3 048 797)	-	(919 644)	-	-
	Rachats :					
	• Capital au nominal	(126 818 400)	(165 543 800)	(81 270 300)	(97 682 900)	(266 304 600)
	- Régularisation des sommes non distribuables	(2 495 833)	(3 248 380)	(1 494 757)	(1 789 343)	(4 904 287)
	- Régularisation des sommes distribuables de la période	(11 821 239)	(12 149 885)	(7 385 127)	(7 552 062)	(16 578 221)
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	2 648 043	-	1 131 834	-	-
	VARIATION DE L'ACTIF NET	3 114 111	14 772 905	34 636 320	35 736 356	65 602 648
ACTIF NET	En début de période	351 917 261	340 258 467	275 755 855	274 655 819	274 655 819
	En fin de période	355 031 372	355 031 372	310 392 175	310 392 175	340 258 467
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	3 187 948	3 129 341	2 497 015	2 527 776	2 527 776
	En fin de période	3 376 694	3 376 694	2 947 247	2 947 247	3 129 341
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	110,389	108,731	110,434	108,655	108,655
	En fin de période	105,141	105,141	105,315	105,315	108,731
	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISÉ	5,78%	6,02%	6,46%	6,60%	6,42%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2026

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Placement Obligataire SICAV (POS) est une société d'investissement à capital variable, de distribution obligataire, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée à l'initiative de la Banque Nationale Agricole (BNA) et a reçu le visa du Conseil du Marché Financier (CMF) en date du 17 décembre 1996.

La Société POS a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la Société POS est assurée par l'intermédiaire en bourse « BNA Capitaux ».

La BNA a été désignée dépositaire des titres et fonds de Placement Obligataire SICAV.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la Société POS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995, dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2026 sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

NOTE N°3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les éléments inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1) Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres est composé d'obligations, de titres émis par l'État (BTA, BTZc, etc.) et de titres d'OPCVM.

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour le montant net de retenue à la source.

Les intérêts sur les placements en obligations, en titres émis par l'État, ainsi que ceux relatifs aux placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenue à la source.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2) Évaluation, en date d'arrêté, des placements :

a) Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations figurant au bilan de la Société POS arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 30 juin 2026, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Signalons, enfin, que le portefeuille-titres de la Société POS ne comporte pas, au 30 juin 2026, de BTA « Juillet 2032 » ni de Bons du Trésor Assimilables émis à compter du 1^{er} janvier 2018.

b) Évaluation, en date d'arrêté, des autres placements

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3) Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES

4.1. Composition du portefeuille-titres

Cette rubrique totalise 193 352 156 DT au 30 juin 2026, contre 156 406 346 DT au 30 juin 2025, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 30/06/2026	% actif net	% actif
I- Obligations de sociétés :			58 452 503	(92 255)	2 041 852	-	60 402 100	17,01%	16,95%
TN0003400330	AB 2008/20A	30 000	300 000	-	1 896	-	301 896	0,09%	0,08%
TN0003400686	AB SUB TMM+2.7% CAT A 2021-01	20 000	800 000	-	10 864	-	810 864	0,23%	0,23%
TN0003400694	AB SUB TMM+2.8% CAT B 2021-01	10 000	500 000	-	6 856	-	506 856	0,14%	0,14%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK 2023-2 5ANS CAT A	10 000	600 000	-	30 176	-	630 176	0,18%	0,18%
TNA3Z7AYXX2	AMEN BANK SUB 2025-2 B T+1.75	40 000	4 000 000	-	173 600	-	4 173 600	1,18%	1,17%
TN0003600509	ATB 2007/1	50 000	1 200 000	-	9 040	-	1 209 040	0,34%	0,34%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023-2 5ANS 10.9% CAT A	17 340	1 040 400	-	62 951	-	1 103 351	0,31%	0,31%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 7ANS 10.9% CAT B	30 000	3 000 000	-	184 920	-	3 184 920	0,90%	0,89%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 5A 9.6%	15 000	300 000	-	10 668	-	310 668	0,09%	0,09%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 7ANS 10.30 %	20 000	1 600 000	-	92 832	-	1 692 832	0,48%	0,47%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 5A CAT A 10.5%	32 000	1 280 000	-	37 402	-	1 317 402	0,37%	0,37%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2 5A 10.35%	17 770	1 421 600	-	49 983	-	1 471 583	0,41%	0,41%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1 5A 9.65%	36 500	3 650 000	-	236 228	-	3 886 228	1,09%	1,09%
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025-2 5A 9.15%	65 000	6 500 000	-	147 316	-	6 647 316	1,87%	1,86%
TN0PIDORGAE6	BH SUB2021-2 CAT C 7ANS 9.1%	30 000	1 800 000	-	91 560	-	1 891 560	0,53%	0,53%

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 30/06/2026	% actif net	% actif
TN8J8QFA4123	BIAT SUB CAT D 9.2% 2022-1	30 000	1 800 000	-	10 152	-	1 810 152	0,51%	0,51%
TNG0JLIIN67	BIAT SUB CAT D TMM+3% 2022-1	30 000	1 800 000	-	11 376	-	1 811 376	0,51%	0,51%
TN0001300607	BTE 2010 CAT B 20 ANS	10 000	250 000	-	9 200	-	259 200	0,07%	0,07%
TN0001300623	BTE 2011 CAT B 20 ANS	25 000	750 000	-	14 580	-	764 580	0,22%	0,21%
TN0001300680	BTE 2019-1 11.5% C B 7 ANS	15 000	400 503	(92 255)	13 008	-	321 256	0,09%	0,09%
TN1T1YC5F1E6	BTK LEASING SUB 2025-1-9.4%	20 000	2 000 000	-	118 256	-	2 118 256	0,60%	0,59%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023 -1 10.55% 5 ANS	5 000	200 000	-	740	-	200 740	0,06%	0,06%
TN632S5VO835	ENDA 2025-1 10.00 % 5ANS	20 000	1 600 000	-	5 264	-	1 605 264	0,45%	0,45%
TN1PFTZ4HEM1	HL2025-1 5ANS 10.20%	10 000	800 000	-	11 448	-	811 448	0,23%	0,23%
TNL6Z2LXMEP5	STB SUB 2021 CAT D 9.35%	50 000	5 000 000	-	154 720	-	5 154 720	1,45%	1,45%
TN0002601003	STB2008-20A/1	40 000	400 000	-	3 712	-	403 712	0,11%	0,11%
TN0002601011	STB2008-25A/1	70 000	1 960 000	-	18 760	-	1 978 760	0,56%	0,56%

TNDCN0PSCAD9	TAYSIR 2026-1	10 000	1 000 000	-	16 896	-	1 016 896	0,29%	0,29%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 10.55 % 5ANS	15 000	600 000	-	9 024	-	609 024	0,17%	0,17%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2 10.70 % 5ANS	10 000	600 000	-	24 480	-	624 480	0,18%	0,18%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-2 10.50 % 5ANS	20 000	1 600 000	-	105 680	-	1 705 680	0,48%	0,48%
TNQ8KNUQO9D7	TLF 2025-1 10.00 % 5ANS	10 000	800 000	-	9 640	-	809 640	0,23%	0,23%
TN8S8S99B8S7	UBCI SUB 2025-1 C 9.40%	20 000	2 000 000	-	96 016	-	2 096 016	0,59%	0,59%
TNATYLQMS1D3	UBCI SUB 2025-2 C 9.20%	40 000	4 000 000	-	134 688	-	4 134 688	1,16%	1,16%
TN0003900248	UIB 2009 CAT C	100 000	2 000 000	-	89 520	-	2 089 520	0,59%	0,59%
TN0003900263	UIB2011-1	30 000	900 000	-	38 400	-	938 400	0,26%	0,26%

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 30/06/2026	% actif net	% actif
II- Titres émis par l'État :			109 509 035	2 149 707	3 847 086	-	115 505 828	32,53%	32,41%
• Obligations			77 974 153	6 987	3 451 835	-	81 432 975	22,94%	22,85%
TN0008000838	- Emprunt National 2021 T1 CAT B	100 000	10 000 000	-	704 000	-	10 704 000	3,01%	3,00%
TN0008000895	- Emprunt National 2021 T2 CAT B	170 000	17 000 000	-	1 013 200	-	18 013 200	5,07%	5,05%
TN0008000903	- Emprunt National 2021 T2 CAT C	400	384 000	10 125	24 110	-	418 235	0,12%	0,12%
TNSQHXZ8T348	- Emprunt National 2021 T3 CAT B TV	45 000	4 500 000	-	219 384	-	4 719 384	1,33%	1,32%
TNLEGO8CKWX3	- Emprunt National 2022 T1 CAT A TF	46 273	214 153	14 737	4 701	-	233 591	0,07%	0,07%
TN0OU20VQYS5	- Emprunt National 2022 T1 CAT B TV	80 000	4 800 000	-	108 160	-	4 908 160	1,38%	1,38%
TNBRLRFH96SL4	- Emprunt National 2022 T2 CAT B TF	55 000	3 300 000	-	10 824	-	3 310 824	0,93%	0,93%
TNRGBVSC8DE36	- Emprunt National 2022 T3 CAT B TF	90 000	7 200 000	-	424 944	-	7 624 944	2,15%	2,14%
TNCGJF5TW027	- Emprunt National 2023 T1 CAT B TF	15 000	1 200 000	-	34 536	-	1 234 536	0,35%	0,35%
TN3C6DVEWM76	- Emprunt National 2023 T1 CAT B TV	15 000	1 200 000	-	31 872	-	1 231 872	0,35%	0,35%
TNCR2TMAK1K8	- Emprunt National 2023 T2 CAT B TF	15 000	1 200 000	-	11 088	-	1 211 088	0,34%	0,34%
TNN50G7PX8W5	- Emprunt National 2023 T2 CAT B TV	15 000	1 200 000	-	10 224	-	1 210 224	0,34%	0,34%
TNUWXR58DVH5	- Emprunt National 2024 T1 CAT B TF	100 000	10 130 000	(9 680)	290 000	-	10 410 320	2,93%	2,92%
TNX0K9990B0B	- Emprunt National 2024 T2 CAT B TF	40 000	4 013 000	(875)	40 384	-	4 052 509	1,14%	1,14%
TNFC8O7A9BF4	- Emprunt National 2024 T3 CAT B TF	10 000	1 000 000	-	62 072	-	1 062 072	0,30%	0,30%
TN9092FJKK8	- Emprunt National 2024 T4 CAT B TF	105 000	10 633 000	(7 320)	462 336	-	11 088 016	3,12%	3,11%
• BTA (*)			31 534 882	2 142 720	395 251	-	34 072 853	9,60%	9,56%

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 30/06/2026	% actif net	% actif
III- Titres des OPCVM :			16 763 287	-	-	680 941	17 444 228	4,91%	4,89%
TNT3NVORPU09	FCP BNA CAPITALISATION	3 924	886 503	-	-	31 886	918 389	0,26%	0,26%
TNINH18G9MJ0	FCP PROGRÈS	77 500	1 472 976	-	-	12 544	1 485 520	0,42%	0,42%
TN9LYNLKMSY6	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	12 449	1 352 136	-	-	1 020 905	2 373 041	0,67%	0,67%
TN0001800556	SICAV TRÉSOR	123 658	13 051 672	-	-	(384 394)	12 667 278	3,57%	3,55%
Total en DT			184 724 825	2 057 452	5 888 938	680 941	193 352 156	54,46%	54,25%

(*) Pour les BTA, le coût amorti (hors intérêts courus) s'élève, au 30 juin 2026, à 33 677 602 DT et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Quantité	Valeur de remboursement (1)	Surcote/décote à l'acquisition (2)	Prix d'acquisition (3) = (1) + (2)	Amortissement cumulé des surcotes/décotes (4)	Coût amorti. (hors intérêts courus) (5) = (3) + (4)	Intérêts courus (6)	Valeur comptable (5) + (6)
TN0008000606	BTA 6.7-04/2028 (12 ANS)	34 071	34 071 000	(2 536 118)	31 534 882	2 142 720	33 677 602	395 251	34 072 853
Total en DT			34 071 000	(2 536 118)	31 534 882	2 142 720	33 677 602	395 251	34 072 853

4.2. Mouvements du portefeuille-titres

Les mouvements enregistrés durant le premier semestre de l'exercice 2026 sur le poste « Portefeuille-titres » sont indiqués ci-après :

	Obligations	BTA	Titres OPCVM	Total
Prix d'acquisition				
+ En début de période (a)	142 608 421	31 534 882	13 601 987	187 745 290
+ Acquisitions	5 000 000	-	14 038 183	19 038 183
- Cessions	-	-	(10 876 883)	(10 876 883)
- Remboursements	(11 181 765)	-	-	(11 181 765)
= En fin de période (1)	136 426 656	31 534 882	16 763 287	184 724 825
Différences d'estimation				
+ En début de période (b)	(67 778)	2 033 511	1 303 042	3 268 775
± Annulation, à l'ouverture de la période, des plus ou moins-values potentielles	-	-	(1 303 042)	(1 303 042)
+ Plus-values potentielles en fin de période	-	-	680 941	680 941
- Moins-values potentielles en fin de période	-	-	-	-
+ Décotes rapportées à l'actif net	3 064	109 209	-	112 273

- Surcotes rapportées à l'actif net	(20 554)	-	-	(20 554)
+ Amortissement cumulé des surcotes sur titres cédés et/ou remboursés	-	-	-	-
= En fin de période (2)	(85 268)	2 142 720	680 941	2 738 393
Créances rattachées d'intérêts				
+ En début de période (c)	5 067 067	1 310 861	-	6 377 928
± Intérêts courus à l'achat	-	-	-	-
+ Revenus d'intérêts de la période	5 252 058	905 580	-	6 157 638
- Détachement de coupons d'intérêts de la période	(4 825 438)	(1 821 190)	-	(6 646 628)
= En fin de période (3)	5 493 687	395 251	-	5 888 938
Solde au 30 juin 2026 [(1) + (2) + (3)]	141 835 075	34 072 853	17 444 228	193 352 156
Solde au 31 décembre 2025 [(a) + (b) + (c)]	147 607 710	34 879 254	14 905 029	197 391 993

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS

5.1. PLACEMENTS MONÉTAIRES

Cette rubrique totalise 70 348 480 DT au 30 juin 2026, contre 51 121 144 DT au 30 juin 2025, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 30/06/2026	% actif net	% actif
I- Certificats de dépôt			35 203 061	60 426	35 263 487	9,93%	9,89%
I.1. Titres à échéance supérieure à un an			-	-	-	-	-
I.2. Titres à échéance inférieure à un an (non considérés parmi les quasi-liquidités)			35 203 061	60 426	35 263 487	9,93%	9,89%
TBCYYZTQGHN6	- Certificats de dépôt BNA 03/07/26 - 10 J - TMM+0,25%	4	1 996 789	2 247	1 999 036	0,56%	0,56%
TNHUVA211J59	- Certificats de dépôt BNA 06/07/26 - 10 J - TMM+0,25%	4	1 996 789	1 283	1 998 072	0,56%	0,56%
TNH4SFN7ZAA4	- Certificats de dépôt BNA 08/07/26 - 10 J - TMM+0,25%	28	13 977 521	4 489	13 982 010	3,94%	3,92%
TNFAHYLHPTT6	- Certificats de dépôt BNA 09/07/26 - 10 J - TMM+0,25%	2	998 394	160	998 554	0,28%	0,28%
TNWB1TVMYB26	- Certificats de dépôt BNA 22/08/26 - 90 J - 8,24%	10	4 919 263	32 794	4 952 057	1,39%	1,39%
TNBF674VVMF4	- Certificats de dépôt BNA 28/08/26 - 90 J - 8,24%	6	2 951 558	16 463	2 968 021	0,84%	0,83%
TNFJX9C61Z36	- Certificats de dépôt BNA 26/09/26 - 90 J - 8,24%	17	8 362 747	2 990	8 365 737	2,36%	2,35%

**I.3. Titres à échéance inférieure à un an
(considérés parmi les quasi-liquidités)**

- - - - -

II- Pensions livrées (considérées parmi les quasi-liquidités)		34 700 680	384 313	35 084 993	9,88%	9,84%
Prise en pension 3309 BTA 8% 11/2030 - 120J - 27/07/26 - BT	1	3 300 145	67 235	3 367 380	0,95%	0,94%
Prise en pension 84129 EMP NAT 2024 T4 CB TF - 91J - 27/07/26 - BIAT	1	9 000 028	125 775	9 125 803	2,57%	2,56%
Prise en pension 893 BTA 8% 11/2030 - 120J - 04/09/26 - BT	1	900 036	10 314	910 350	0,26%	0,26%
Prise en pension 9197 EMP NAT 2023 T3 CB TF - 90J - 11/08/26 - BIAT	1	1 000 025	10 535	1 010 560	0,28%	0,28%
Prise en pension 179118 EMP NAT 2024 T2 CB TF - 90J - 18/08/26 - BIAT	1	18 500 068	167 056	18 667 124	5,26%	5,24%
Prise en pension 9029 EMP NAT 2024 T3 CB TF - 90J - 15/09/26 - BIAT	1	1 000 034	3 010	1 003 044	0,28%	0,28%
Prise en pension 972 BTA 7,3% 12/2027 - 10J - 09/07/26 - BT	1	1 000 344	388	1 000 732	0,28%	0,28%
III- Billets de trésorerie		-	-	-	-	-
Total en DT		69 903 741	444 739	70 348 480	19,81%	19,74%

5.2. PLACEMENTS À TERME

Cette rubrique totalise 86 681 751 DT au 30 juin 2026, contre 103 444 381 DT au 30 juin 2025, et se détaille comme suit :

	Nombre	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 30/06/2026	% actif net	% actif
Placements à court terme :						
- BNA Plac. 90J 10-07-26 TMM+1,5%	7 100	7 100 000	105 695	7 205 695	2,03%	2,02%
- BNA Plac. 90J 18-07-26 TMM+1,5%	10 000	10 000 000	133 979	10 133 979	2,85%	2,84%
- BNA Plac. 90J 01-08-26 8,24%	4 000	4 000 000	41 900	4 041 900	1,14%	1,13%
- BNA Plac. 90J 03-08-26 8,24%	3 000	3 000 000	30 341	3 030 341	0,85%	0,85%
- BNA Plac. 90J 04-08-26 8,24%	4 500	4 500 000	44 699	4 544 699	1,28%	1,28%
- BNA Plac. 90J 09-08-26 8,24%	10 500	10 500 000	94 816	10 594 816	2,98%	2,97%
- BNA Plac. 180J 27-09-26 TMM+1,75%	4 000	4 000 000	69 728	4 069 728	1,15%	1,14%
- BNA Plac. 180J 01-10-26 TMM+1,75%	470	470 000	7 833	477 833	0,13%	0,13%
- BNA Plac. 180J 01-10-26 TMM+1,75%	790	790 000	13 166	803 166	0,23%	0,23%
- BNA Plac. 180J 02-10-26 TMM+1,75%	7 000	7 000 000	115 320	7 115 320	2,00%	2,00%
- BNA Plac. 180J 06-10-26 TMM+1,75%	440	440 000	6 912	446 912	0,13%	0,13%
- BNA Plac. 180J 11-10-26 TMM+1,75%	5 500	5 500 000	81 126	5 581 126	1,57%	1,57%
- BNA Plac. 180J 19-10-26 8,34%	4 000	4 000 000	50 451	4 050 451	1,14%	1,14%
- BNA Plac. 180J 27-10-26 8,34%	950	950 000	10 593	960 593	0,27%	0,27%

- BNA Plac. 180J 15-11-26 8,34%	1 733	1 733 000	13 305	1 746 305	0,49%	0,49%
- BNA Plac. 180J 25-11-26 8,34%	2 720	2 720 000	15 910	2 735 910	0,77%	0,77%
- BNA Plac. 180J 26-11-26 8,34%	6 100	6 100 000	34 566	6 134 566	1,73%	1,72%
- BNA Plac. 180J 15-12-26 8,34%	3 000	3 000 000	6 581	3 006 581	0,85%	0,84%
- BNA Plac. 180J 26-12-26 8,34%	10 000	10 000 000	1 828	10 001 828	2,82%	2,81%

Total en DT	85 803 000	878 751	86 681 751	24,42%	24,32%
--------------------	-------------------	----------------	-------------------	---------------	---------------

5.3. DISPONIBILITÉS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	30 juin 2026	30 juin 2025	31 décembre 2025
Avoirs en banque	6 968 569	289 909	5 315 330
Encaissements non encore comptabilisés	(120)	(242)	(120)
Sommes à régler	(1 000 344)	-	-
Total en DT	5 968 105	289 667	5 315 210

5.4. RATIO D'EMPLOI DE L'ACTIF EN LIQUIDITÉS ET QUASI-LIQUIDITÉS

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 février 2013).

Au 30 juin 2026, le ratio susvisé s'élève à 35,84% ; il a été calculé comme suit :

	Valeur au 30 juin 2026	% actif
I- Liquidités :	92 649 856	25,99%
- Placements à terme	86 681 751	24,32%
- Disponibilités	5 968 105	1,67%
II- Quasi-liquidités :	35 084 993	9,84%
- Bons du Trésor à court terme	-	-
- Billets de trésorerie à échéance inférieure à un an	-	-
- Certificats de dépôt à échéance inférieure à un an	-	-
- Pensions livrées à échéance inférieure à un an	35 084 993	9,84%
Total Général (A) = (I + II)	127 734 849	
Total Actif (B)	356 432 445	
Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités (A)/(B)		35,84%

NOTE 6 : VALEURS MOBILIÈRES DÉTENUES DÉTAILLÉES PAR ÉMETTEUR

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la Société POS et figurant parmi les composantes des rubriques « Portefeuille-titres » et « Placements monétaires », non considérées parmi les quasi-liquidités, présentent une valeur comptable globale de 228 615 644 DT au 30 juin 2026, soit 64,14% du total actif.

Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Émetteur	Portefeuille Titres (1)			Placements monétaires (2)	Total (1) + (2)	% actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt		
ÉTAT	81 432 975	34 072 854	-	-	115 505 829	32,41%
BNA	-	-	-	35 263 487	35 263 487	9,89%
ATL	19 614 300	-	-	-	19 614 300	5,50%
SICAV TRÉSOR	-	-	12 667 278	-	12 667 278	3,55%
STB	7 537 192	-	-	-	7 537 192	2,11%
AMEN BANK	6 423 392	-	-	-	6 423 392	1,80%
UBCI	6 230 704	-	-	-	6 230 704	1,75%
TUNISIE LEASING ET FACTORING	3 748 824	-	-	-	3 748 824	1,05%
BIAT	3 621 528	-	-	-	3 621 528	1,02%
UIB	3 027 920	-	-	-	3 027 920	0,85%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	-	-	2 373 041	-	2 373 041	0,67%
BTK LEASING	2 118 256	-	-	-	2 118 256	0,59%
BH	1 891 560	-	-	-	1 891 560	0,53%
ENDA TAMWEEL	1 605 264	-	-	-	1 605 264	0,45%
FCP PROGRÈS	-	-	1 485 520	-	1 485 520	0,42%
BTE	1 345 036	-	-	-	1 345 036	0,38%
ATB	1 209 040	-	-	-	1 209 040	0,34%
TAYSIR MICROFINANCE	1 016 896	-	-	-	1 016 896	0,29%
FCP BNA CAPITALISATION	-	-	918 389	-	918 389	0,26%
HANNIBAL LEASE	811 448	-	-	-	811 448	0,23%
CIL	200 740	-	-	-	200 740	0,06%
Total général en DT	141 835 075	34 072 854	17 444 228	35 263 487	228 615 644	64,14%

NOTE 7 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	30 juin 2026	30 juin 2025	31 décembre 2025
Intérêts à recevoir :	81 953	1 470	35 106
- Intérêts échus et non encaissés sur obligations	-	-	-
- Intérêts courus sur dépôts en banque	81 953	1 470	35 106
Titres de créance échus :	-	-	141 227
- Obligations échues et non encore remboursées	-	-	-
- Retenues à la source sur obligations à récupérer	-	-	141 227
Total en DT	81 953	1 470	176 333

NOTE 8 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	30 juin 2026	30 juin 2025	31 décembre 2025
Gestionnaire (BNA Capitaux)	527 333	431 068	484 941
Dépositaire (BNA)	158 200	129 320	145 482
Total en DT	685 533	560 388	630 423

NOTE 9 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	30 juin 2026	30 juin 2025	31 décembre 2025
Dividendes à payer	103 853	142 468	103 853
Administrateurs - Jetons de présence	17 852	17 852	36 000
Commissaire aux Comptes	21 563	22 454	42 114
Conseil du Marché Financier (CMF)	29 141	25 518	27 835
Rachats	534 096	86 193	3 009
Contribution Sociale de Solidarité	-	-	400
Retenues à la source à payer	-	228	-
Autres	9 035	15 732	9 230
Total en DT	715 540	310 445	222 441

NOTE 10 : CAPITAL

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	30 juin 2026	30 juin 2025	31 décembre 2025
Capital début de période :			
- Montant en nominal	312 934 100	252 777 600	252 777 600
- Nombre de titres	3 129 341	2 527 776	2 527 776
- Nombre d'actionnaires	1 860	2 135	2 135
Souscriptions réalisées :			
- Montant en nominal	190 279 100	139 630 000	326 461 100
- Nombre de titres	1 902 791	1 396 300	3 264 611
Rachats effectués :			
- Montant en nominal	(165 543 800)	(97 682 900)	(266 304 600)
- Nombre de titres	(1 655 438)	(976 829)	(2 663 046)
Capital fin de période :			
- Montant en nominal	337 669 400	294 724 700	312 934 100
- Nombre de titres	3 376 694	2 947 247	3 129 341
- Nombre d'actionnaires	1 823	1 893	1 860
Sommes non distribuables :	313 254	845 509	1 483 327
1. Résultat non distribuable de la période	-146 631	132 131	431 061
- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-530 382	-190 384	76 936
- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	383 751	322 515	354 231
- Frais de négociation de titres	-	-	106
2. Régularisation des sommes non distribuables	459 885	713 378	1 052 266
- Aux émissions	3 708 265	2 502 721	5 956 553
- Aux rachats	(3 248 380)	(1 789 343)	(4 904 287)
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) antérieurs	5 924 446	4 441 119	4 441 119
Total en DT	343 907 100	300 011 328	318 858 546

NOTE 11 : SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	30 juin 2026	30 juin 2025	31 décembre 2025
Résultat d'exploitation	10 668 929	9 169 564	19 134 944
Régularisation lors des souscriptions d'actions	3 906 851	3 683 858	13 763 711
Régularisation lors des rachats d'actions	(3 452 995)	(2 473 076)	(11 499 235)
Total en DT	11 122 785	10 380 346	21 399 420

NOTE 12 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Période du				Exercice clos le 31/12/2025
	01/04 au 30/06/2026	01/01 au 30/06/2026	01/04 au 30/06/2025	01/01 au 30/06/2025	
Revenus des obligations :	2 595 230	5 252 058	2 128 610	4 287 756	8 927 549
• ± Variation des intérêts courus	466 116	991 531	(36 049)	(7 458)	(57 566)
• + Coupons d'intérêts échus	2 129 114	4 260 527	2 164 659	4 295 214	8 985 115
Revenus des BTA :	455 270	905 580	455 297	905 580	1 826 178
• ± Variation des intérêts courus	(1 365 920)	(915 610)	(1 365 893)	(915 610)	4 988
• + Coupons d'intérêts échus	1 821 190	1 821 190	1 821 190	1 821 190	1 821 190
Revenus des titres d'OPCVM	758 024	758 024	207 187	207 187	207 187
Total en DT	3 808 524	6 915 662	2 791 094	5 400 523	10 960 914

NOTE 13 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Période du				Exercice clos le 31/12/2025
	01/04 au 30/06/2026	01/01 au 30/06/2026	01/04 au 30/06/2025	01/01 au 30/06/2025	
Revenus des certificats de dépôt :	541 924	884 564	429 750	685 170	1 908 204
• ± Variation des intérêts courus	42 636	42 330	(235 686)	(525 337)	(596 638)
• + Coupons d'intérêts échus	499 288	842 234	665 436	1 210 507	2 504 842
Revenus des pensions livrées :	584 380	2 213 690	530 886	700 560	2 002 536
• ± Variation des intérêts courus	(19 804)	384 315	319 243	488 917	1 029 196
• + Coupons d'intérêts échus	604 184	1 829 375	211 643	211 643	973 340
Intérêts des comptes de dépôt	74 312	132 300	4 785	4 785	49 534
Total en DT	1 200 615	3 230 553	965 421	1 390 515	3 960 274

NOTE 14 : REVENUS DES PLACEMENTS À TERME

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Période du				Exercice clos le 31/12/2025
	01/04 au 30/06/2026	01/01 au 30/06/2026	01/04 au 30/06/2025	01/01 au 30/06/2025	
Revenus des placements en compte BNA :	1 504 080	2 131 529	1 711 665	3 691 836	7 024 515
• ± Variation des intérêts courus	(560 909)	(1 157 605)	(849 618)	272 792	(1 015 431)
• + Coupons d'intérêts échus	2 064 989	3 289 134	2 561 283	3 419 044	8 039 946
Total en DT	1 504 080	2 131 529	1 711 665	3 691 836	7 024 515

NOTE 15 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Période du				Exercice clos le 31/12/2025
	01/04 au 30/06/2026	01/01 au 30/06/2026	01/04 au 30/06/2025	01/01 au 30/06/2025	
Rémunération du gestionnaire	527 334	1 040 146	431 067	841 981	1 806 806
Rémunération du dépositaire	158 200	312 044	129 320	252 594	542 042
Total en DT	685 534	1 352 190	560 387	1 094 575	2 348 848

NOTE 16 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Période du				Exercice clos le 31/12/2025
	01/04 au 30/06/2026	01/01 au 30/06/2026	01/04 au 30/06/2025	01/01 au 30/06/2025	
Jetons de présence	8 975	17 852	8 975	17 852	36 000
Redevance CMF	88 628	174 815	72 448	141 509	303 665
Honoraires Commissaire aux Comptes	9 723	19 340	9 724	19 340	39 000
Rémunération Président du CA	1 527	3 054	1 527	3 054	6 108
Rémunération Directeur Général	2 804	5 608	2 804	5 608	11 216
TCL	16 309	30 638	13 656	26 052	54 814
Contribution Sociale de Solidarité	-	-	-	-	400
Diverses charges d'exploitation	2 697	5 318	2 699	5 320	10 708
Total en DT	130 663	256 625	111 833	218 735	461 911

NOTE 17 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

17.1. Nature des relations avec les parties liées

Les parties liées à la Société POS sont le gestionnaire et le dépositaire ayant avec celle-ci des dirigeants communs :

	En sa qualité d'établissement gestionnaire, elle est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV.
BNA Capitaux	En contrepartie de ses prestations, elle perçoit, à partir du 02 février 2015, une rémunération hors TVA de 0,40% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien. Ce taux a été porté à 0,50% hors TVA l'an à partir du 08 juillet 2020.

	En sa qualité de dépositaire, elle est chargée de :
BNA Bank	✓ Conserver les titres et les fonds de la SICAV ;
	✓ Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
	✓ Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.
	En contrepartie de ses services, elle perçoit une rémunération hors TVA de 0,15% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

17.2. Flux de transactions avec les parties liées

Le détail des opérations conclues avec les parties liées, au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2026, est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de la période	BNA Capitaux	BNA Bank
Opérations impactant les sommes distribuables :		
- Rémunération du gestionnaire	(1 040 146)	-
- Rémunération du dépositaire	-	(312 044)
Opérations impactant les sommes non distribuables	Néant	Néant

17.3. En-cours des opérations réalisées avec les parties liées

L'en-cours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 30 juin 2026 comme suit :

Soldes en fin de période	BNA Capitaux	BNA Bank
Rémunération du gestionnaire à payer	(527 333)	-
Rémunération du dépositaire à payer	-	(158 200)

TUNISO EMIRATIE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2026
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2026

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société TUNISO EMIRATIE SICAV (TES) pour la période allant du premier avril au 30 juin 2026, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de **129 618 547 DT** et un résultat de la période de **2 120 923 DT**.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société TES, comprenant le bilan au 30 Juin 2026, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « TES » arrêtés au 30 Juin 2026, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur la note 3.2 des états financiers qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société TUNISO EMIRATIE SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

- Les emplois en valeurs mobilières représentent 73,69% de l'actif total au 30 Juin 2026, se situant en deçà de la norme de 80% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 31 Juillet 2026

Le Commissaire aux Comptes :

La Générale d'Audit et Conseil

Membre de MGI Worldwide

Selma LANGAR Associé

BILAN
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Portefeuille-titres	4	95 513 288	92 446 596	96 192 216
Obligations et valeurs assimilées		90 216 038	92 446 596	96 192 216
Tires des Organismes de Placement Collectif		5 297 250	0	0
Placements monétaires et disponibilités		34 020 113	23 548 182	25 273 374
Placements monétaires	5	31 486 335	23 103 271	22 917 397
Disponibilités		2 533 778	444 911	2 355 977
Créances d'exploitation	6	85 146	13 261	97 492
TOTAL ACTIF		129 618 547	116 008 039	121 563 081
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	131 538	123 598	136 808
Autres créditeurs divers	8	38 447	53 598	63 369
TOTAL PASSIF		169 986	177 196	200 176
ACTIF NET				
Capital	9	125 295 482	111 965 319	113 412 533
Sommes Capitalisables				
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0	0	0
Sommes capitalisables de l'exercice en cours		4 153 079	3 865 524	7 950 372
ACTIF NET		129 448 561	115 830 843	121 362 905
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		129 618 547	116 008 039	121 563 081

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Not e	Période du 01/04 au 30/06/2026	Période du 01/01 au 30/06/2026	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025
Revenus du portefeuille-titres	10	1 751 498	3 385 041	1 685 722	3 437 006	6 804 710
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 594 457	3 228 000	1 685 722	3 437 006	6 804 710
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		157 041	157 041	0	0	0
Revenus des placements monétaires	11	539 842	1 009 022	481 742	958 684	2 158 540
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 291 340	4 394 063	2 167 464	4 395 690	8 963 250
Charges de gestion des placements	12	(128 824)	(250 907)	(120 862)	(242 543)	(499 131)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 162 516	4 143 157	2 046 602	4 153 147	8 464 118
Autres charges	13	(53 235)	(103 811)	(47 978)	(96 178)	(197 593)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 109 281	4 039 345	1 998 623	4 056 969	8 266 526
Régularisation du résultat d'exploitation		110 131	113 734	(187 605)	(191 445)	(316 154)
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		2 219 412	4 153 079	1 811 019	3 865 524	7 950 372
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(110 131)	(113 734)	187 605	191 445	316 154
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(21 285)	180 122	5 064	10 072	19 346
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		32 928	74 428	0	0	0
Frais de négociation de titres		0	0	0	0	0
RESULTAT DE LA PERIODE		2 120 923	4 293 895	2 003 687	4 067 041	8 285 871

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/04 au 30/06/2026	Période du 01/01 au 30/06/2026	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 120 923	4 293 895	2 003 687	4 067 041	8 285 871
Résultat d'exploitation	2 109 281	4 039 345	1 998 623	4 056 969	8 266 526
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(21 285)	180 122	5 064	10 072	19 346
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	32 928	74 428	0	0	0
Frais de négociation de titres	0	0	0	0	0
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	0	0	0	0	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	5 028 795	3 791 761	(7 573 243)	(6 945 475)	(5 632 243)
Souscriptions					
- Capital	13 144 422	21 812 409	6 091 397	12 773 902	48 733 088
- Régularisation des sommes non capitalisables	(1 270 966)	31 728	449 065	941 407	3 592 781
- Régularisation des sommes capitalisables	276 792	356 736	160 881	216 433	1 970 897
Rachats					
- Capital	(8 396 239)	(18 144 348)	(12 969 931)	(19 064 149)	(53 684 193)
- Régularisation des sommes non capitalisables	1 441 447	(21 762)	(956 169)	(1 405 190)	(3 957 765)
- Régularisation des sommes capitalisables	(166 661)	(243 003)	(348 486)	(407 878)	(2 287 050)
VARIATION DE L'ACTIF NET	7 149 719	8 085 656	(5 569 556)	(2 878 434)	2 653 629
ACTIF NET					
En début de période	122 298 842	121 362 905	121 400 398	118 709 276	118 709 276
En fin de période	129 448 561	129 448 561	115 830 843	115 830 843	121 362 905
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	1 037 192	1 047 909	1 102 871	1 097 034	1 097 034
En fin de période	1 079 581	1 079 581	1 034 622	1 034 622	1 047 909
VALEUR LIQUIDATIVE	119,906	119,906	111,955	111,955	115,814
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	6,78%	7,12%	6,84%	6,98%	7,03%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type Capitalisation régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Suivant procès-verbal enregistré en date du 09 juillet 2024 à la recette des finances Charguia-Tunis, l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue sur deuxième convocation en date du 27 juin 2024, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de distribution à un OPCVM de capitalisation.

Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à compter de l'exercice 2024.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021.

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle-même.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2026, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 Traitement des opérations de pension livrée

Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Titres reçus en pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2026 à **95 513 288 DT** et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentiel
	Obligations & valeurs assimilées			86 471 500	90 216 038	69,67%	3 744 538
	Obligations			57 124 600	59 486 116	45,95%	2 361 516
TN0003400678	AB-S-2020-3_7A_12_02_C		50 000	2 000 000	2 057 276	1,59%	57 276
TN0003400694	AB-S-2021-1_10A_30_04_B		20 000	1 000 000	1 013 714	0,78%	13 714
TN0003400686	AB-S-2021-1_7A_30_04_A		30 000	1 200 000	1 216 293	0,94%	16 293
TN0007780075	ABC TUNISIE2020-1_7A_22/06_B		10 000	200 000	200 454	0,15%	454
TN0007780075	ABC TUNISIE2020-1_7A_22_06_B		20 000	400 000	400 907	0,31%	907
TN0003600582	ATB2009-B2_20A_20/05		10 000	199 600	200 684	0,16%	1 084
TN6KZZZEJ5N2	ATL2021_1_5A_13/01_F		10 000	200 000	207 112	0,16%	7 112
TNFUHZ3R7VR5	ATL2021_1_7A_13/01_F		20 000	1 200 000	1 243 560	0,96%	43 560
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1_7A_17/10_B		40 000	3 200 000	3 385 660	2,62%	185 660
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021_2_7A_19/10_C		20 000	1 200 000	1 261 032	0,97%	61 032
TNA4HARL4UU5	BH SUB 2021_2_7A_19/10_D		20 000	1 200 000	1 268 354	0,98%	68 354
TNHD4NKEWF69	BIAT-S-2022-1_10A_03_06_G		20 000	2 000 000	2 013 184	1,56%	13 184
TN4IAOG1Z7S3	BIAT-S-2022-1_7A_03_06_E		40 000	4 000 000	4 025 878	3,11%	25 878
TN0001300607	BTE2010_20A_17/09_B		20 000	500 000	518 399	0,40%	18 399
TN0001300680	BTE2019_7A_10/01_B		5 000	100 000	104 285	0,08%	4 285
TN0004620142	BTK2009-D_20A_26/02		5 000	100 000	101 603	0,08%	1 603
TN3Z8BRRN997	BTK2024-1		5 000	400 000	414 336	0,32%	14 336
TNJQTACHIQQ5	HL2022-1_7A_25/03		30 000	1 800 000	1 837 890	1,42%	37 890
TNL6Z2LXMEP5	STB-S-2021-1_5A_31_01_D		50 000	5 000 000	5 154 723	3,98%	154 723
TNZSBU7F6WY7	TLF2021-S_5A_28/10		10 000	200 000	210 568	0,16%	10 568
TNYJL6N2AEP6	TLF2022-1_5A_08/04		10 000	200 000	203 535	0,16%	3 535
TNXIY8MEDJE3	TLF2022-2_5A_21/10_TF		20 000	800 000	844 362	0,65%	44 362
TN0003900248	UIB2009-1C_20A_17/07		30 000	600 000	626 849	0,48%	26 849
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	150 000	156 400	0,12%	6 400
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	150 000	156 400	0,12%	6 400
TNATYLQMS1D3	UBCI SUB 2025 2_7A_TF_15/01		10 000	1 000 000	1 033 675	0,80%	33 675
TN8S8S99B8S7	UBCI2025-S_7A_10/11		15 000	1 500 000	1 572 007	1,21%	72 007
TN0008000838	EMP NAT-2021 CAT B		30 000	3 000 000	3 211 200	2,48%	211 200
TN0008000846	EMP NAT-2021 CAT C		14 000	14 000 000	14 996 800	11,59%	996 800
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT-2022-3 CAT C		30 000	2 625 000	2 784 071	2,15%	159 071
TNI9EO2MTU05	EMP NAT-2022-CC-TF-2T		70 000	5 250 000	5 267 675	4,07%	17 675
TNI9EO2MTU05	EMP NAT-2022-CC-TF-2T		10 000	750 000	752 525	0,58%	2 525
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT-2024 CAT_C_TF		10 000	1 000 000	1 044 707	0,81%	44 707

	Bons du trésor assimilables			29 346 900	30 729 922	23,72%	1 383 022
TN0008000580	BTA 6,30% OCTOBRE 2026		1 300	1 257 850	1 345 530	1,04%	87 680
TN0008000606	BTA 6,7% AVRIL 2028		2 800	2 665 050	2 811 535	2,17%	146 485
TNNUS2JABSF6	BTA 9,4% AOÛT 2033		7 000	6 994 000	7 696 100	5,95%	702 100
TNEF0249ZM68	BTA 7,75% MARS 2038		20 000	18 430 000	18 876 757	14,56%	446 757
	Titres OPCVM			5 365 959	5 297 250	4,09%	-68 709
	Part des FCP			5 365 959	5 297 250	4,09%	-68 709
TN2Z940GC8H0	FCP LEIPTIS OBLIG		50 000	5 365 959	5 297 250	4,09%	-68 709
	TOTAL			91 837 459	95 513 288	73,76%	3 675 829
	Pourcentage par rapport à l'actif					73,69%	

Les BTA en portefeuille, au 30/06/2026, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 30/06/2026, à **155 010 dinars** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Le portefeuille comprend également des souches de BTA nouvellement émises, notamment la ligne « BTA Août 2033 » évaluées à leur valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines). Cette évaluation fait ressortir une plus-value latente de 280 710 dinars, portée en capitaux propres et intégrée dans la détermination du résultat net de la période.

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

5.1. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2026 à **31 486 335 DT** et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation	Gar.	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% Actif net	Intérêts courus
	Certificats de dépôt		18 432 968	18 708 317	14,45%	275 349
TNV3YMK3DYU6	CD_TSB 2500_08/07/26_160J		2 427 277	2 496 818	1,93%	69 541
TNL6FCXH4MH2	CD_BTL_1000_23/07/26_150J		973 944	996 178	0,77%	22 235
TNRJRLY9MNG5	CD_BTL_2000_30/09/26_230J		1 921 459	1 968 925	1,52%	47 466
TN6WN19PW358	CD_BTL_500_12/08/26_170J		485 299	496 368	0,38%	11 069
TNVU0LY0LT87	CD_BNA_2000_8.01%_18_02_27_260J		1 912 502	1 921 925	1,48%	9 423
TN9ZW1MFH270	CD_BNA_1000_02/08/26_90J		984 141	994 361	0,77%	10 220
TNZTY9XPVFB5	CD_BNA_1000_29/07/26_90J		984 141	995 066	0,77%	10 925
TNWEK9L7HHX3	CD_BNA_2000_05/01/27_230J		1 921 366	1 935 726	1,50%	14 359

TNEV7C6CDT33	CD_BNA_2000_14/01/27_240J		1 918 123	1 932 792	1,49%	14 670
TNA9SF7IK023	CD_BNA_2000_22/07/26_100J		1 964 835	1 992 615	1,54%	27 781
TNXZ7ZNS7UX4	CD_BNA_2500_15/07/26_90J		2 460 352	2 493 833	1,93%	33 481
TNXNE9QD5893	CD_BNA_500_08/01/27_240J		479 531	483 710	0,37%	4 179
Créances sur opérations de pensions livrées*			12 608 133	12 778 018	9,87%	169 885
TN2781ZB9E10	PL_BTL_1300_29/12/2026_274J	(1)	1 301 685	1 326 535	1,02%	24 850
TN2781ZB9E10	PL_BTL_1200_25/12/26_269J	(2)	1 201 972	1 224 672	0,95%	22 700
TN0008000762	PL_TSB_1439_29/09/2026_235J	(3)	1 399 595	1 442 325	1,11%	42 730
TNXJGTXAROH4	PL_BNA_1100_19/10/2026_180J	(4)	1 099 002	1 115 349	0,86%	16 348
TNSDX5ZEQY53	PL_BNA_1400_25/02/2027_244J	(5)	1 399 468	1 400 897	1,08%	1 429
TN0008000655	PL_BNA_1400_29/01/2027_259J	(6)	1 399 167	1 413 324	1,09%	14 157
TN0008000606	PL_BNA_1200_26/01/2027_249J	(7)	1 199 024	1 209 349	0,93%	10 325
TN0008000655	PL_BNA_1600_22/02/2027_238J	(8)	1 599 823	1 600 476	1,24%	653
TN2781ZB9E10	PL_BTL_2000_08/02/2027_311J	(9)	2 008 397	2 045 090	1,58%	36 693
Total			31 041 101	31 486 335	24,32%	445 233
Pourcentage par rapport à l'actif					24,29%	

1) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2024 T1 CB TV) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 13 000 titres pour un montant de 1 301 685 dinars au profit de la BTL opérée en date du 30/03/2026 pour une durée de 274 jours avec un taux de 7,39%.

2) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2024 T1 CB TV) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 12 000 titres pour un montant de 1 201 972 dinars au profit de la BTL opérée en date du 31/03/2026 pour une durée de 269 jours avec un taux de 7,39%.

3) Il est à noter que la BTA (BTA 8% 11/2030) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 439 titres pour un montant de 1 399 595 dinars au profit de la TSB opérée en date du 06/02/2026 pour une durée de 235 jours avec un taux de 7,58%.

4) Il est à noter que la BTA (9,90 % BTA 12/2034) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 006 titres pour un montant de 1 099 002 dinars au profit de la BNA opérée en date du 22/04/2026 pour une durée de 180 jours avec un taux de 7,65 %.

5) Il est à noter que la BTC (BTC 26/02/2027) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 471 titres pour un montant de 1 399 468 dinars au profit de la BNA opérée en date du 26/06/2026 pour une durée de 244 jours avec un taux de 7,25%.

6) Il est à noter que la BTA (6,6 % BTA 03/2027) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 403 titres pour un montant de 1 399 167 dinars au profit de la BNA opérée en date du 15/05/2026 pour une durée de 259 jours avec un taux de 7,75%.

7) Il est à noter que la BTA (6,7 % BTA 04/2028) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 226 titres pour un montant de 1 199 024 dinars au profit de la BNA opérée en date du 22/05/2026 pour une durée de 249 jours avec un taux de 7,75 %.

8) Il est à noter que la BTA (6,6 % BTA 03/2027) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 588 titres pour un montant de 1 599 823 dinars au profit de la BNA opérée en date du 29/06/2026 pour une durée de 238 jours avec un taux de 7,35%.

9) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2024 T1 CB TV) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 20 000 titres pour un montant de 2 008 397 dinars au profit de la BTL opérée en date du 03/04/2026 pour une durée de 311 jours avec un taux de 7,39%.

5.2. Valeurs « mobilières détenues détaillées par émetteur/garant :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société TES et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 30 Juin 2026 une valeur comptable de 114 221 605 DT soit **88,12 %** du total actif.

Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt	Total	% Actif
ETAT	0	30 729 922	0	0	30 729 922	23,71%
AB	4 287 283	0	0	0	4 287 283	3,31%
ABC	601 361	0	0	0	601 361	0,46%
AIL	0	0	0	0	0	0,00%
ATB	200 684	0	0	0	200 684	0,15%
ATL	4 836 332	0	0	0	4 836 332	3,73%
ATTIJARI BANK	0	0	0	0	0	0,00%
ATTIJARI LEASING	0	0	0	0	0	0,00%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	0	0	0	0	0	0,00%
BH	2 529 387	0	0	0	2 529 387	1,95%
BIAT	6 039 062	0	0	0	6 039 062	4,66%
BNA	0	0	0	12 750 027	12 750 027	9,84%
BTE	622 684	0	0	0	622 684	0,48%
BTK	515 939	0	0	0	515 939	0,40%
BTL	0	0	0	3 461 471	3 461 471	2,67%
CIL	0	0	0	0	0	0,00%
ENDA	0	0	0	0	0	0,00%
FCP HELION SEPTIM	0	0	0	0	0	0,00%
FCP HELION MONEO	0	0	0	0	0	0,00%
HL	1 837 890	0	0	0	1 837 890	1,42%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	0	0	0	0	0	0,00%
FCP LEIPTIS OBLIGATAIRE	0	0	5 297 250	0	5 297 250	4,09%
ML	0	0	0	0	0	0,00%
SANADETT SICAV	0	0	0	0	0	0,00%
STB	5 154 723	0	0	0	5 154 723	3,98%
TSB	0	0	0	2 496 818	2 496 818	1,93%
TL	1 258 464	0	0	0	1 258 464	0,97%
UIB	939 649	0	0	0	939 649	0,72%
UBCI	2 605 681	0	0	0	2 605 681	2,01%
EMP NAT	28 056 977	0	0	0	28 056 977	21,65%
Total	59 486 116	30 729 922	5 297 250	18 708 317	114 221 605	88,12%

NOTE 6 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste au 30/06/2026 égale à **85 146 DT**, contre **13 261 DT** au 30/06/2025 et se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	19 492	13 261	74 984
Retenues à la source / B.T. A	65 654	0	22 508
Total	85 146	13 261	97 492

NOTE 7 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2026 à **131 538 DT**, contre **123 598 DT** au 30/06/2025 et se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Rémunération du dépositaire	5 457	5 471	11 002
Rémunération du distributeur	126 082	118 127	125 806
Total	131 538	123 598	136 808

NOTE 8 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2026 à **38 447 DT**, contre **53 598 DT** au 30/06/2025 et se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Honoraires du commissaire aux comptes	9 361	9 861	18 859
Redevances du CMF	10 645	10 193	10 833
Rémunération du PDG	0	0	0
Honoraire RESP. Contrôle conformité " BOCCF "	3 417	3 496	3 554
Loyer	2 481	2 451	2
Etat, taxes et versements assimilés	3 389	15 322	13 923
Contribution conjoncturelle	0	0	0
Publications et frais divers	-1 782	-639	29
Jetons de présence à payer	12 540	10 414	16 500
Dividendes à payer	1 784	5 672	2 821
Charges constatées d'avance (maintenance REI)	-3 387	-3 171	-3 153
Autres créditeurs (publicité)	0	0	0
Sommes à régler	0	0	0
Total	38 447	53 598	63 369

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2026, se détaillent ainsi :

	AU 30/06/2026
<u>Capital en début de période</u>	
Montant	121 362 905
Nombre de titres	1 047 909
Nombre d'actionnaires	598
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	22 200 873
Nombre de titres émis	188 340
Nombre d'actionnaires nouveaux	50
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	-18 409 112
Nombre de titres rachetés	-156 668
Nombre d'actionnaires sortants	-40
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	180 122
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	74 428
Régularisation des sommes Capitalisables	-113 734
Frais de négociation de titres	0
<u>Capital en fin de période</u>	
Montant	125 295 482
Nombre de titres	1 079 581
Nombre d'actionnaires	608

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant 01/01/2026 au 30/06/2026 à **3 385 041 DT** contre **3 437 006 DT** pour la même période de l'exercice 2025 et se détaille comme suit :

	Période du 01/04 au 30/06/2026	Période du 01/01 au 30/06/2026	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025
<u>Revenus des obligations</u>					
- Intérêts	1 181 171	2 626 991	1 625 688	3 317 596	6 445 239
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>					
- Intérêts des BTA et BTZC	413 287	601 009	60 034	119 409	359 471
<u>Revenus des titres OPCVM</u>					
- Dividendes	157 041	157 041	0	0	0
TOTAL	1 751 498	3 385 041	1 685 722	3 437 006	6 804 710

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2026 au 30/06/2026 à **1 009 022 DT** contre **958 684 DT** pour la même période de l'exercice 2025 et se détaille comme suit :

	Période du 01/04 au 30/06/2026	Période du 01/01 au 30/06/2026	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025
Intérêts des billets de trésorerie	0	0	0	0	0
Intérêts des comptes à terme	0	0	0	0	0
Intérêts des certificats de dépôt	276 872	475 773	190 303	329 981	894 273
Intérêts des dépôts à vue	19 336	50 441	13 017	21 921	123 800
Revenus des opérations de prises en pension	243 634	482 809	210 238	606 782	1 140 467
TOTAL	539 842	1 009 022	481 742	958 684	2 158 540

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2026 au 30/06/2026 à **250 907 DT** contre **242 543 DT** pour la même période de l'exercice 2025 et se détaille comme suit :

	Période du 01/04 au 30/06/2026	Période du 01/01 au 30/06/2026	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025
Rémunération du dépositaire	2 742	5 455	2 735	5 441	10 972
Rémunération du distributeur	126 082	245 452	118 127	237 103	488 160
TOTAL	128 824	250 907	120 862	242 543	499 131

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2026 au 30/06/2026 à **103 811 DT** contre **96 178 DT** pour la même période de l'exercice 2025 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/04 au 30/06/2026	Période du 01/01 au 30/06/2026	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025
Honoraires du commissaire aux comptes	4 199	8 352	4 450	8 852	17 850
Redevances du CMF	31 475	61 017	29 531	59 274	122 038
Rémunération du PDG	0	0	0	0	0
Honoraire RESP. Contrôle conformité « RCCCI »	1 607	3 196	1 758	3 496	6 887
Etat, taxes et versements assimilés	4 516	9 065	4 342	8 685	17 649
Loyer	1 246	2 479	272	542	1 092
Contribution sociale de solidarité	0	400	240	640	640
Publications et frais divers	2 661	4 996	374	744	3 315
Jetons de présence	5 173	10 289	5 236	10 414	21 000
Maintenance logiciel BFI	1 677	3 335	1 775	3 531	7 121
Divers publicité (compagne)	0	0	0	0	0
Autres services extérieurs	0	0	0	0	0
Autres	681	681	0	0	0
TOTAL	53 235	103 811	47 978	96 178	197 593

NOTE 14 : RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

14.1 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 11 000 dinars TTC par an.

14.2 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.

NOTE 15. Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, la Société Tuniso Emiratie Sicav présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

a. Mode de gouvernance

La gouvernance ESG de la Société Tuniso-Emiratie Sicav s'inscrit dans le cadre organisationnel du groupe auquel appartiennent la SICAV, qui assure elle-même sa gestion, ainsi que son dépositaire, la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE ».

Dans ce contexte, le gestionnaire et le dépositaire entretiennent des échanges réguliers et continus visant à permettre une convergence progressive du dispositif ESG de la SICAV avec celui du groupe, notamment en matière de gouvernance et de gestion des risques de durabilité.

La Société Tuniso-Emiratie Sicav en sa qualité d'organisme de placement collectif en valeurs mobilières autogéré, est responsable de l'intégration progressive des risques ESG dans le processus d'investissement, de l'identification et du suivi des risques de durabilité susceptibles d'affecter les portefeuilles, ainsi que de la transparence des informations communiquées aux porteurs de parts et aux autorités de tutelle.

La Banque de Tunisie et des Emirats « BTE », en tant que dépositaire, assure la conservation des actifs et le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire, sans intervenir dans les décisions d'investissement ni dans la définition de la stratégie ESG de la SICAV. Sa contribution porte sur le cadre de gouvernance via son contrôle interne et ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de gestion des risques ESG au niveau du groupe.

Le Conseil d'Administration de la SICAV « Tuniso-Emiratie Sicav » assurera la supervision globale des risques, y compris les risques liés à la durabilité. À ce titre, il est appelé à statuer sur la feuille de route ESG à mettre en œuvre afin d'assurer une mise en conformité progressive avec les exigences

du CMF en matière d'informations ESG, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants.

La Direction Générale de la SICAV « Tuniso-Emiratie Sicav» assurera la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route et des orientations stratégiques approuvées par le conseil d'administration. Elle veillera également à renforcer les considérations ESG dans le pilotage de l'activité.

b. Stratégie ESG

En tant que SICAV obligataire, la Tuniso-Emiratie Sicav est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille.

Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche ESG du groupe, la SICAV visera notamment à intégrer les risques ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, en complément des critères financiers classiques, et à renforcer progressivement la transparence vis-à-vis des investisseurs quant à la prise en compte de ces facteurs.

c. Gestion des risques et opportunités ESG

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. À la date d'arrêté des états financiers trimestriels au 30/06/2026, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la SICAV. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

d. Indicateurs ESG

Au titre de la situation arrêtée au 30 Juin 2026, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la SICAV ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, la Tuniso-Emiratie Sicav prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.